

Communauté de Communes  
du Haut Pays Bigouden

# RAPPORT ANNUEL

Défense incendie et bornes de puisage

2017





## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

### RAPPORT ANNUEL DEFENSE INCENDIE ET BORNES DE PUISAGE

EXERCICE 2017

#### PREAMBULE

*Extrait du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie :*

« L'aménagement de poteaux incendie permet au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de disposer d'une capacité hydraulique nécessaire à ses missions de lutte contre l'incendie, à partir des réseaux d'adduction d'eau sous pression.

Les poteaux incendie sont alimentés soit par le réseau public, soit par un réseau privé sous pression.

Leur installation se fait uniquement si le réseau est suffisamment dimensionné pour fournir un débit unitaire à chaque appareil et un débit simultané sur plusieurs appareils, en fonction du niveau de risque.

Il existe trois types de poteaux incendie :

- Poteau incendie de DN 80 mm,
- Poteau incendie de DN 100 mm,
- Poteau incendie de DN 150 mm.

#### Cas des poteaux incendie à emploi restreint

Les poteaux incendie de 100 mm et de 150 mm n'atteignant pas le débit minimum requis, sont considérés comme étant opérationnels « à emploi restreint » dès lors que leur débit est supérieur ou égal à 30 m<sup>3</sup>/h sous un bar de pression dynamique. Ces hydrants permettent, malgré leur débit faible, d'alimenter correctement au moins une Lance à Débit Variable (LDV) de 500l/mn (30m<sup>3</sup>/h).

En raison du faible débit qu'ils peuvent fournir, tous les poteaux incendie de 80 mm dont le débit est supérieur à 20 m<sup>3</sup>/h, sont considérés comme opérationnels à emploi restreint. »

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LA DEFENSE INCENDIE.....</b>	<b>3</b>
1.1	GESTION DU SERVICE.....	3
1.2	INTERLOCUTEURS.....	3
1.3	EVOLUTION DU PARC.....	4
1.4	CONTROLES ET TRAVAUX.....	7
1.5	BILAN FINANCIER.....	9
<b>2</b>	<b>LES BORNES DE PUISAGE .....</b>	<b>10</b>
2.1	GESTION DU SERVICE .....	10
2.2	DEMANDE D’AUTORISATION DE PUISAGE .....	11
2.3	LES CONSOMMATIONS .....	12
2.4	BILAN FINANCIER.....	14

# 1 LA DEFENSE INCENDIE

## 1.1 GESTION DU SERVICE

- Le service EAU de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden assure le contrôle, le renouvellement et l'entretien des poteaux incendie du territoire communautaire. Le parc incendie est constitué de 450 hydrants.
- Il y a lieu de préciser les interventions du budget annexe de l'eau en matière de défense incendie
  - Compétence EAU « la création, le renouvellement et l'entretien du réseau d'eau, ainsi que tous matériels et installations, y compris les matériels relatifs à la protection incendie, dépendant des ouvrages du réseau de distribution »
  - Décisions de la Commission Eau du 19/09/14
    - Prise en compte de l'installation d'un poteau incendie uniquement dans le cas d'un intérêt public
    - Possibilité d'installer un poteau incendie si absence de travaux importants : montant maximum 2 000 €HT, le reliquat étant à la charge du demandeur. La priorité du réseau d'eau potable n'est pas d'assurer la défense incendie mais de conserver une eau de bonne qualité jusqu'aux abonnés.
    - Contrôle des poteaux et bouches incendie publics : il a été décidé de pérenniser le contrôle des poteaux incendie privés suivis actuellement.
    - Les réserves (type bêche) ne sont pas prises en compte.
  - Décret d'application du 27 février 2015 de l'article 77 de la loi du 17 mai 2011
    - La loi de mai 2011 confirmait que la DECI était un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant étaient à la charge du **budget général de la commune**, et enfin que cette compétence était transférable aux EPCI. *Maire info – AMF*

### Conditions d'exploitation du service

Le délégataire du service eau potable, est la société SAUR France et dans le cadre de l'exploitation du réseau assure la transmission des informations de disponibilité et d'indisponibilité au SDIS des installations de lutte contre les incendies en lien avec le réseau d'eau potable.

Le service du contrôle, réalisé tous les 2 ans, est intégré aux différents contrats d'affermage pour l'ensemble du territoire par signature d'avenants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un marché d'entretien et de renouvellement a été attribué, depuis l'année 2016 pour 1 an, renouvelable 2 fois pour 1 an supplémentaire à :

- le lot 1 : peinture des poteaux incendie (consultation réservée conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics) à l'ESAT du pays bigouden.

- le lot 2 : entretien et remplacement des poteaux incendie à la société SAUR France.

## 1.2 INTERLOCUTEURS

- Communauté de Communes  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes  
2A, rue de la Mer  
29710 POULDREUZIC  
Téléphone : 02.98.54.49.04
- SAUR CENTRE OUEST BRETAGNE  
Monsieur le chef de centre Richard CABEZA  
Rue Pierre Teilhard De Chardin

ZA Sequer Nevez

29120 PONT L'ABBE

Téléphone : 02.98.82.73.12

- ESAT du Pays Bigouden

Madame la directrice Katell SALAUN

ZA de Kerlavar

29720 PLONEOUR LANVERN

Téléphone : 02.98.87.66.85

### 1.3 EVOLUTION DU PARC

- REPARTITION DU PARC

Les 450 installations se répartissent de la façon suivante :

- 1 de Ø150
- 394 de Ø100
- 55 de Ø80

Graphique 1 : répartition du parc

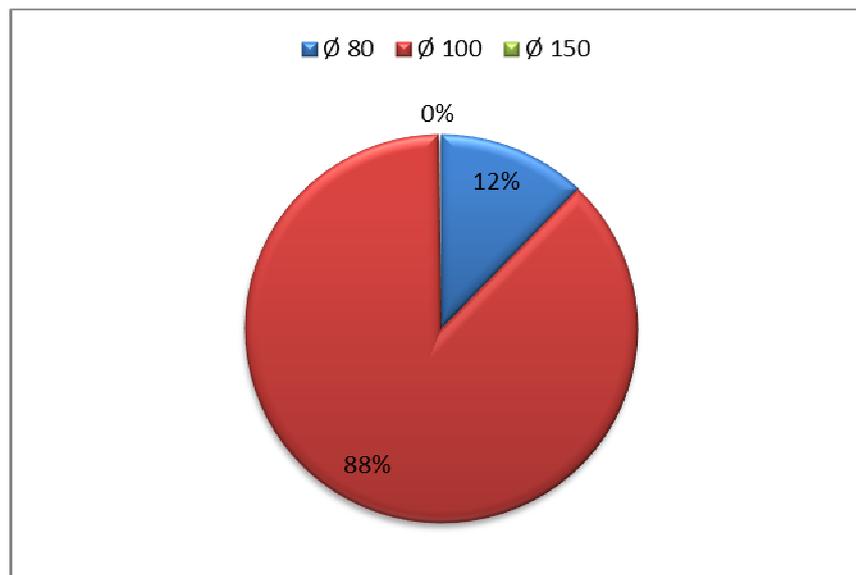


Tableau 1 : répartition du parc par commune et année du dernier contrôle

COMMUNES	Poteaux						année contrôle
	∅ 80	∅ 100	∅ 150	privé	BI	total	
GUILER SUR GOYEN	0	6	0	0		6	2016
GOURLIZON	0	17	0	0		17	2017
LANDUDEC	0	25	0	0		25	2017
PEUMERIT	7	3	0	0		10	2017
PLOGASTEL SAINT GERMAIN	1	25	0	3		26	2017
PLONEOUR LANVERN	5	106	0	0	3	114	2015
PLOVAN	11	41	0	0		52	2016
POULDREUZIC	12	61	0	0		73	2016
PLOZEVET	15	99	1	3		115	2016
TREOGAT	3	9	0	0		12	2016

- CONFORMITE DU PARC

Les débits de référence (Guide départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie – Edition 2017) pour les poteaux incendie sont :

**Poteau incendie DN 80 mm**

- Opérationnel à emploi restreint si : débit  $\geq 20 \text{ m}^3/\text{h}$  (sous 1 bar)
- Non opérationnel si : débit  $< 20 \text{ m}^3/\text{h}$

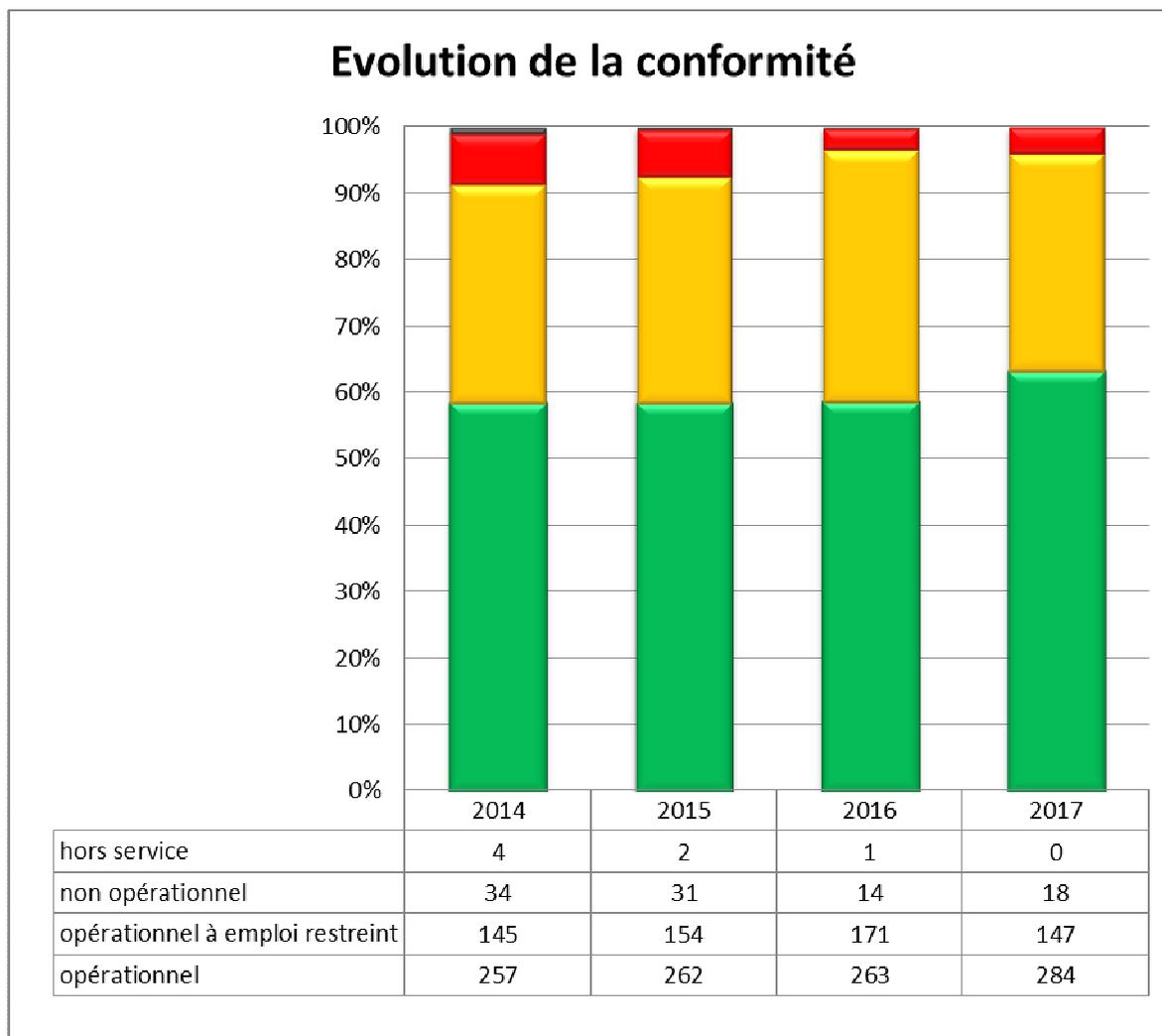
**Poteau incendie DN 100 mm**

- Opérationnel si : débit  $\geq 60 \text{ m}^3/\text{h}$  (sous 1 bar)
- Opérationnel à emploi restreint :  $60 \text{ m}^3/\text{h} > \text{débit} \geq 30 \text{ m}^3/\text{h}$  (sous 1 bar)
- Non opérationnel si : débit  $< 30 \text{ m}^3/\text{h}$

**Poteau incendie DN 150 mm**

- Opérationnel et conforme si : débit  $\geq 120 \text{ m}^3/\text{h}$  (sous 1 bar)
- Opérationnel à emploi restreint si :  $120 \text{ m}^3/\text{h} > \text{débit} \geq 30 \text{ m}^3/\text{h}$  (sous 1 bar)
- Non opérationnel si : débit  $< 30 \text{ m}^3/\text{h}$

Graphique 2 : évolution de la conformité du parc aux 31 décembre des 4 dernières années aux critères précédents.



Dans le règlement département 2017 de la D.E.C.I., les poteaux de Ø80 sont automatiquement classés en « opérationnel à emploi restreint ». Le tableau précédent prend en compte cette modification.

Aucun poteau n'est hors service au 31/12/2017.

Il en résulte que 284 délivrent un débit de 60 m<sup>3</sup>/h au moins à une pression minimale d'un bar pour les Ø100. Les 165 restants se répartissent de la façon suivante (liste des hydrants non opérationnel en annexe 1) :

- 99 PI Ø100 sont opérationnels à emploi restreint.
- 12 PI Ø100 sont non opérationnels.
- 48 PI Ø80 sont opérationnels à emploi restreint.
- 6 PI Ø80 sont non opérationnels.

Ces cas résultent de la configuration particulière du réseau de distribution d'eau potable et ne peuvent être traités, à quelques exceptions près, que par le biais de renforcement de canalisations qui peuvent demander un délai de mise en œuvre de plusieurs années à la charge des communes, ou s'avérer disproportionné vis-à-vis des besoins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Pour les points, où la D.E.C.I n'est pas assurée par le réseau de distribution d'eau, **il appartient aux communes de se rapprocher du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour savoir si ce dernier requiert des mesures compensatoires** (mise en place de réserves d'eau par exemple).

- MODIFICATIONS SUR LE PARC

Tableau 2 : évolution du parc en 2017

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	OBSERVATIONS
Plonéour Lanvern	126	100	Rue Le Loch	Installation	Charge lotisseur
Plonéour Lanvern	127	100	Rue Saint Nicolas	Installation	Charge lotisseur

2 nouveaux poteaux incendie ont été installés au cours de l'année 2017.

Il est rappelé la règle de la Communauté de Communes, le montant maximum pris en charge par la Communauté de Communes est de 2000 €HT, le reliquat étant à la charge du demandeur.

## 1.4 CONTROLES ET TRAVAUX

- CONTROLE

En 2017, la SAUR a assuré la vérification du débit et de la pression de 193 poteaux ou bornes incendie.

Tableau 3 : répartition par commune des contrôles réalisés

COMMUNE	Poteaux / Bornes incendie	
	Ø80	Ø100
Gourlizon		17
Landudec		25
Peumerit	7	3
Plogastel saint Germain	1	29
Plonéour Lanvern	5	106

Lors de la rédaction du rapport annuel, le compte rendu de Plonéour Lanvern n'était pas produit par SAUR.

Le programme pour l'année 2018 est le suivant :

- Guiler (6 PI) et Plozévet (113 PI) en début d'année.
- Tréogat (12 PI), Plovan (52 PI) et Pouldreuzic (73 PI) période à déterminer.

- ENTRETIEN

La SAUR est intervenue sur 3 poteaux incendie au cours de l'année 2017 dont 1 remplacement.

Tableau 4 : Implantation des interventions d'entretien et/ou de remplacement

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	OBSERVATIONS
Plozévet	14	100	Kermadu	Remplacement poteau	Suite dégradation
Plonéour	114	100	Kerlavar	Garantie fournisseur	Suite puisage
Plogastel	04	100	Le Leurré	Intervention fournisseur	Suite contrôle

- RENOUELEMENT

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, 2 poteaux incendie ont été renouvelés.

Tableau 5 : Implantation des poteaux renouvelés

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	OBSERVATIONS
Plonéour	17	100	Tachen Ar Groaz	Remplacement poteau	GPR
Plozévet	57	100	Rue de La Baie	Remplacement poteau	GPR

- PEINTURE

En ce qui concerne les interventions de l'ESAT du Pays Bigouden, 9 poteaux incendie ont été repeints en 2017. Cela permet de mettre en conformité les équipements avec la réglementation en vigueur (poteau bleu à peindre en rouge ; la couleur bleu étant réservée aux poteaux nécessitant une aspiration de l'eau par les services incendie), entretenir le parc d'équipement et limiter le coût des travaux lors de la dégradation des capots de protection des poteaux incendie.

Tableau 6 : Localisation des travaux de peinture sur les PI et nature des interventions

COMMUNE	Nombre total repeint	NATURE TRAVAUX		
		Bleu	Capot HS	Entretien
Gourlizon	5		1	4
Landudec	2			2
Plogastel	1			1
Peumerit	1		1	

- POTEAUX HORS SERVICE AU 31/12/2017

Tableau 7 : Localisation des PI hors service, nature des travaux à réaliser et date de déclaration d'indisponibilité.

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	Date déclaration au SDIS
CCHPB	Absence de poteau hors service				

## 1.5 BILAN FINANCIER

Il se décompose de la façon suivante :

- CONTROLE :
  - Contrôle des poteaux incendie les communes de Gourlizon, Plogastel-Saint-Germain, Landudec, Peumerit et Plonéour Lanvern (facturé en 2018 : 6 000 €HT) : 4 149,63 €HT.
- ENTRETIEN - INSTALLATION :

Tableau 8 : Objet des bons de commande et le montant des travaux

OBJET DES TRAVAUX	Montant des travaux	Contributions des demandeurs
Peinture Pouldreuzic travaux réalisés en 2016)	1 190 €HT	
Peinture Gourlizon, Plogastel, Landudec et Peumerit	546,75 €HT	
Remplacement d'un poteau incendie sur Plozévet	2 128,90 €HT	
Renouvellement d'un poteau incendie sur Plozévet	1 100 €HT	
Renouvellement d'un poteau incendie sur Plonéour	1 100 €HT	

Soit un montant de travaux réalisés en 2017 de 6 065,65 €HT.

- MONTANT TOTAL

Le montant des dépenses consacrées par le budget EAU de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au titre de la protection incendie s'élève en 2017 à 10 215,28 €HT, soit sur la base de 816 069 m<sup>3</sup> distribués en 2017 un ratio de 0,012 €/m<sup>3</sup> pour la défense incendie (1 % des recettes). A noter que le coût du personnel Communautaire n'est pas intégré dans ce montant.

## 2 LES BORNES DE PUISAGE

### 2.1 GESTION DU SERVICE

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden met à disposition des entreprises et des particuliers, 9 bornes de puisage par abonnement pour la distribution d'eau en gros sur les communes de Gourlizon, Landudec, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour Lanvern (2), Plovan, Pouldreuzic, Plozévet et Tréogat.

#### **Rappel réglementaire et objectifs :**

L'usage des bornes incendie est exclusivement réservé aux services de défense incendie et pour les besoins de l'exploitant.

Tout prélèvement pour d'autres usages est formellement interdit par la loi et pourra entraîner des poursuites et des sanctions financières conformément à la délibération du 16 octobre 2014 prise par le Conseil Communautaire. Des agents assermentés, de la SAUR, veilleront au respect de ces dispositions. Ils sont habilités à dresser un procès-verbal en cas de puisage non autorisé sur les bornes incendie et dans le cas de prélèvement sur les bornes de puisage sans abonnement.

Il s'agit de garantir la qualité sanitaire de l'eau pour l'ensemble des consommateurs et faire participer l'ensemble des utilisateurs au financement et à l'entretien des équipements.

Cela doit permettre également la limitation du coût d'entretien du parc des poteaux incendie par la limitation de leur usage non autorisé.

L'installation des bornes apporte les solutions réglementaires et sanitaires pour répondre aux besoins en eau des professionnels.

#### **Les moyens mis en place**

- 9 bornes de puisage.
- Une sensibilisation des entreprises susceptibles d'utiliser de l'eau est réalisée sur le terrain.
- Des rappels de mise à disposition des bornes de puisage sont apposés sur les poteaux incendie.
- Les demandes d'autorisation sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

## 2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PUISAGE

- LISTE DES ENTREPRISES AYANT BENEFICIEES DU SERVICE EN 2017

Tableau 9 : Bénéficiaires d'autorisation

Entreprise	Motif du puisage	Volume utilisé
Hydroservices de l'Ouest	Curage réseaux	27,43 m <sup>3</sup>
CEGELEC	Divers chantiers	0 m <sup>3</sup>
CCHPB service environnement	Nettoyage colonnes déchets	xx m <sup>3</sup>
Commune de Plozévet	Nettoyage de voirie	xx m <sup>3</sup>
Commune de Gourlizon	Nettoyage de voirie	2,13 m <sup>3</sup>
Commune de Plogastel	Services communaux	7,66 m <sup>3</sup>
LOCARMOR 7	Nettoyage de voirie	46,21 m <sup>3</sup>
LOCARMOR 8	Nettoyage de voirie	19,48 m <sup>3</sup>
LOCARMOR 9	Nettoyage de voirie	10,69 m <sup>3</sup>
Commune de Plonéour	Nettoyage de voirie	12 m <sup>3</sup>
ALZEO Environnement	Travaux station services	88,34 m <sup>3</sup>

- LISTE DES ENTREPRISES AYANT OBTENU L'AUTORISATION D'UTILISER UN POTEAU INCENDIE EN 2017

Absence autorisation d'utiliser un poteau incendie durant l'année

- LISTE DES ENTREPRISES ABONNEES AU SERVICE PUISAGE EN 31 DECEMBRE 2017

Tableau 10 : liste des entreprises abonnées au 31/12/2017

Entreprise	Maître d'ouvrage	Motif du puisage	Volume demandé
Commune de Pouldreuzic	Public	Divers chantiers	50 m <sup>3</sup>
CEGELEC	Privé, public	Divers chantiers	10 m <sup>3</sup>
Commune de Plozévet	Public	Divers chantiers	10 m <sup>3</sup>
RIA Environnement	Privé, public	Curage réseau	50 m <sup>3</sup>
CCHPB service environnement	Public	Nettoyage colonnes déchets	100 m <sup>3</sup>
Commune de Gourlizon	Public	Nettoyage voirie	10 m <sup>3</sup>
Commune de Plogastel	Public	Besoins communaux	10 m <sup>3</sup>
Hydroservices de l'Ouest BZ950KD	Privé, public	Curage réseau	50 m <sup>3</sup>
Hydroservices de l'Ouest 292YW56	Privé, public	Curage réseau	50 m <sup>3</sup>
LOCARMOR 8	Privé, public	Nettoyage de voirie	50 m <sup>3</sup>
LOCARMOR 9	Privé, public	Nettoyage de voirie	50 m <sup>3</sup>
LOCARMOR 10	Privé, public	Nettoyage de voirie	50 m <sup>3</sup>
COLAS	Privé, public	Rabottage	100 m <sup>3</sup>

Commune de PLONEOUR	Public	Balayeuse	10 m <sup>3</sup>
SAS LEROUX	Privé, public	Travaux routiers	50 m <sup>3</sup>
Hydroservices de l'Ouest 3830YW56	Privé, public	Curage réseau	50 m <sup>3</sup>

- PROCES-VERBAUX

Au cours de l'année, un procès-verbal a été dressé suite à la constatation d'un puisage sur poteau incendie.

## 2.3 LES CONSOMMATIONS

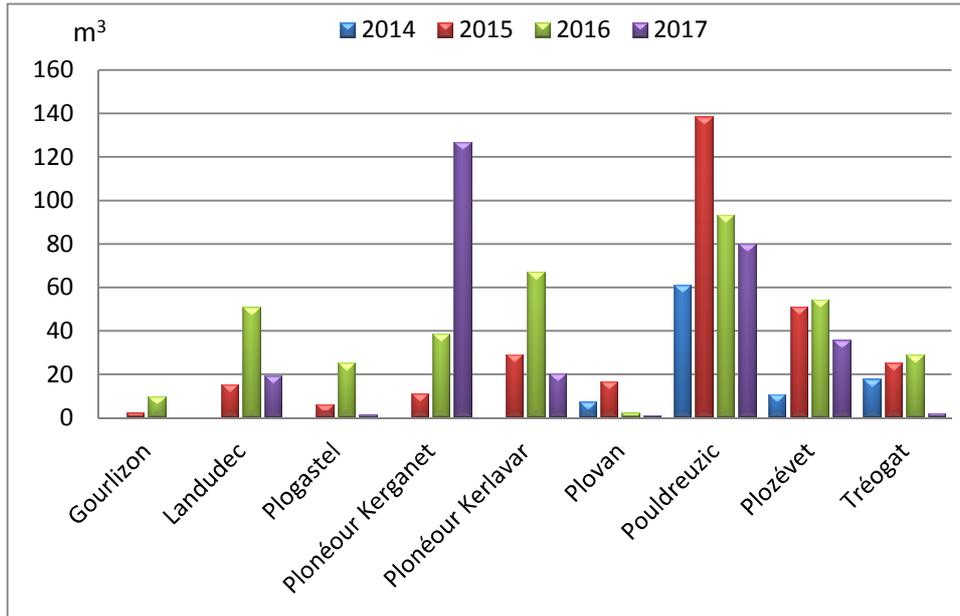
- VOLUMES PUISES

Tableau 11 : Synthèse des volumes puisés par bornes

Volume (m <sup>3</sup> )	Compteurs au 15/12/16	Compteurs au 02/01/18	Consommation 2015	Consommation 2016	Consommation 2017
Borne de Gourlizon	12,1	12,1	2,2	9,9	0
Borne de Landudec	66,5	86	15,6	50,9	19,5
Borne de Plogastel	31,6	32,9	6,2	25,4	1,3
Borne de Plonéour Kerganet	50,0	177	11,3	38,8	127
Borne de Plonéour Kerlavar	96,5	117	29,3	67,2	20,5
Borne de Plovan	27,8	29	16,9	2,2	1,2
Borne de Pouldreuzic	295,0	375	138,5	93,3	80
Borne de Plozévet	118,2	154	51,2	54,4	35,8
Borne de Tréogat	73,0	75	25,3	29,0	2
Total des bornes	770,1	770,1	296,5	371,1	287,2
Prélèvements autorisés sur PI	60	/	100*	60	/
Total des prélèvements	830,1	1058	396,5	431,1	287,2

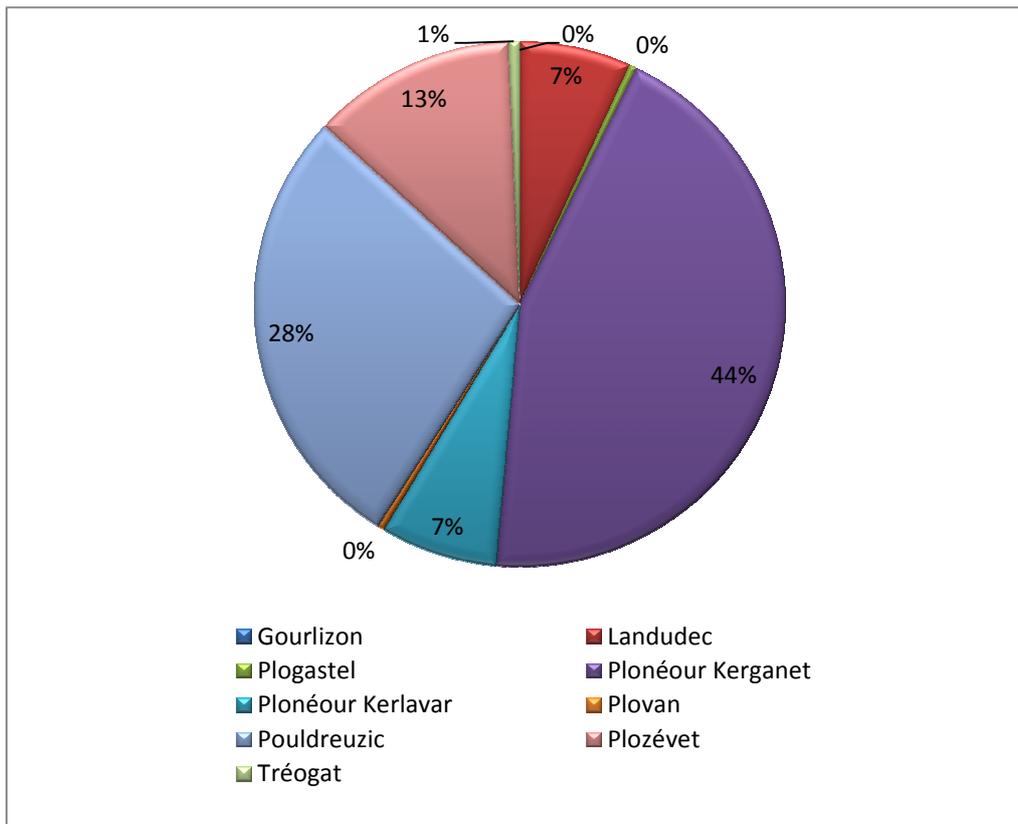
\* Evaluation Plonéour

Graphique 3 : Evolution des prélèvements par bornes



- REPARTITION DES VOLUMES PUISES PAR BORNE

Graphique 4 : Pourcentage des volumes puisés par site en 2017



## 2.4 BILAN FINANCIER

- RECETTE DU SERVICE EN 2017

Tableau 12 : Liste des recettes de l'utilisation des bornes de puisage

Entreprise	Maître d'ouvrage	Motif du puisage	Montant € TTC
ALZEO Environnement	Privé	Travaux stations-services	96
Commune Pouldreuzic	Public	Balayeuse	122
CEGELEC	Privé, public	Divers chantiers	24
RIA Environnement	Privé, public	Curage réseaux	122
CCHPB service environnement	Public	Lavage des bacs OM	96
Commune de Gourlizon	Public	Balayeuse	24
Commune de Plozévet	Public	Besoins communaux	122
Commune de Plogastel	Public	Besoins communaux	24
Hydroservices de l'Ouest BZ950KD	Privé, public	Curage réseaux	180
Hydroservices de l'Ouest 292YW56	Privé, public	Curage réseaux	
Hydroservices de l'ouest 3830YW56	Privé, public	Curage réseaux	
LOCARMOR 8	Privé, public	Curage réseaux	144
LOCARMOR 9	Privé, public	Curage réseaux	
LOCARMOR 10	Privé, public	Curage réseaux	
Commune de PLONEOUR	Public	Balayeuse	24
COLAS	Privé, public	Rabotage	158
SAS LEROUX	Privé, public	Travaux routiers	60
<b>TOTAL</b>			<b>1 196</b>

- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'a pas été réalisé de dépense sur les bornes de puisage au cours de l'année

- DEPENSES PROGRAMMEES POUR 2018

Le remplacement du sous ensemble Airclap est nécessaire sur la borne de Pouldreuzic environ 200 €HT.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

**LISTE DES HYDRANTS DEBIT < 20m<sup>3</sup>/h Ø 80 NON OPERATIONNEL**

COMMUNE	N°PI/BI	ADRESSE	DEBIT A 1 BAR
Plonéour Lanvern	87	Le Stang	17
Plovan	13	Guernevez	17
Plovan	31	Kerautret	12
Pouldreuzic	19	Kerintec	17
Pouldreuzic	62	Marve	17
Plozévet	86	Merroz	15

**LISTE DES HYDRANTS DEBIT < 30 m<sup>3</sup>/h Ø 100 NON OPERATIONNEL**

COMMUNE	N°PI/BI	ADRESSE	DEBIT A 1 BAR
Plogastel St Germain	23	Saint Germain	22
Plonéour Lanvern	20	Mejou Roz	20
Plonéour Lanvern	76	Kerdalen	26
Plonéour Lanvern	77	Cozmaner	21
Plonéour Lanvern	81	Kerlec'h vihan	25
Plovan	9	Toulancavel	27
Plovan	11	Kervoalen	23
Plovan	12	Kergorentin	24
Plovan	30	Kerlivin	28
Pouldreuzic	73	Rue de l'usine	21
Plozévet	69	Le Leurre	15
Plozévet	89	Pouldu	23